



Assurances

Assurance maladies graves RBC®

Entente à intérêts partagés



La réalité des maladies graves pour les entreprises

La réussite d'une entreprise repose sur une planification minutieuse, un travail assidu et des personnes qui œuvrent à sa croissance. Les principaux actionnaires sont souvent au cœur de cette réussite. Il s'agit souvent des fondateurs, des décideurs et des personnes de confiance sur qui reposent les relations d'affaires et qui sont profondément investis dans la croissance et la longévité de l'entreprise. Toutefois, si un actionnaire principal était atteint d'une maladie grave, les conséquences pourraient aller bien au-delà de sa santé : les revenus pourraient être perturbés, les pressions financières inattendues pourraient s'accumuler et la confiance des employés, des partenaires et des clients pourrait s'éroder rapidement.

Avoir une maladie grave est un risque réel pour les Canadiens



6 personnes sur 10

ont été touchés par une maladie du cœur ou un AVC, soit parce qu'ils ont eux-mêmes été atteints, soit parce qu'un proche l'a été¹.



2 Canadiens sur 5

auront un cancer au cours de leur vie².



75 %

des Canadiens sur le marché du travail connaissent une personne qui a été atteinte d'une maladie grave³.

Déni de responsabilité : Les statistiques citées dans ce document sont fournies à titre informatif et éducatif seulement et proviennent de recherches menées par des tiers. Elles ne visent pas à représenter l'étendue de la couverture offerte dans le cadre du produit Assurance maladies graves RBC. Veuillez consulter la police pour obtenir la liste complète des maladies couvertes, les définitions et les critères d'admissibilité, ou adressez-vous à votre conseiller en assurance.

¹ « Santé cardiaque et cérébrale : la population accorde une grande importance aux risques », Cœur et AVC, 2024

² Statistiques canadiennes sur le cancer, Société canadienne du cancer, 2025

³ « Quand un imprévu survient, quel est votre plan ? Selon un sondage de RBC Assurances, la plupart des Canadiens n'en ont pas », RBC Assurances, 2025

Une solution avantageuse, dans un cas comme dans l'autre

L'entente à intérêts partagés de l'assurance maladies graves utilise la **garantie de remboursement des primes (GRP)**⁴, un avenant pouvant être ajouté à une police d'assurance maladies graves permettant le remboursement des primes si aucune indemnité n'a été versée au titre de l'assurance maladies graves. L'entente à intérêts partagés s'appuie sur un principe simple : votre entreprise et la personne assurée contribuent chacune au coût de la police, et l'entente fait en sorte que chaque partie peut en tirer avantage.

Votre entreprise reçoit l'indemnité forfaitaire de maladie grave si la personne assurée développe une maladie grave couverte et respecte la période de survie (le cas échéant). Si aucune indemnité de maladie grave n'a été versée au titre de l'assurance maladies graves et que l'entreprise n'a plus besoin de la protection, l'assuré peut recevoir un montant forfaitaire au titre de la garantie de remboursement des primes. Dans un cas comme dans l'autre, l'entente préserve les intérêts des parties.

Qui paie les primes⁵ ?	Votre entreprise paie une partie raisonnable des primes totales pour l'indemnité de maladie grave à laquelle elle a droit.	L'assuré paie une partie raisonnable des primes totales pour la garantie de remboursement des primes à laquelle il a droit.
Qui en bénéficie ?	Votre entreprise en bénéficie. Si une indemnité de maladie grave doit être versée, la somme forfaitaire accordée à votre entreprise correspond au montant de l'indemnité de maladie grave. Ainsi, votre entreprise a les fonds nécessaires pour continuer ses activités tandis que l'assuré s'éloigne des affaires et se concentre sur son rétablissement.	L'assuré en bénéficie. Si aucune demande de règlement n'a été présentée, l'assuré peut récupérer jusqu'à 100 % des primes versées.
Important : Une seule prestation est versée – soit l'indemnité de maladie grave, soit le remboursement des primes.		

Étude de cas

QZX Logistique et Mike Levan, directeur des ventes et actionnaire

QZX Logistique est une entreprise de services logistiques de taille moyenne florissante, et son succès est attribuable en grande partie à Mike Levan, son directeur des ventes, qui est également un actionnaire de l'entreprise.

QZX Logistique Exerce ses activités en Ontario et au Québec	Mike Levan, 50 ans Directeur des ventes et actionnaire
• Flotte de 30 camions • 66 employés • 25 ans d'existence	• 17 années de service dans l'entreprise • Responsable de 70 % des affaires nouvelles acquises au cours des 5 dernières années • Personne-ressource pour 12 des 15 principaux clients

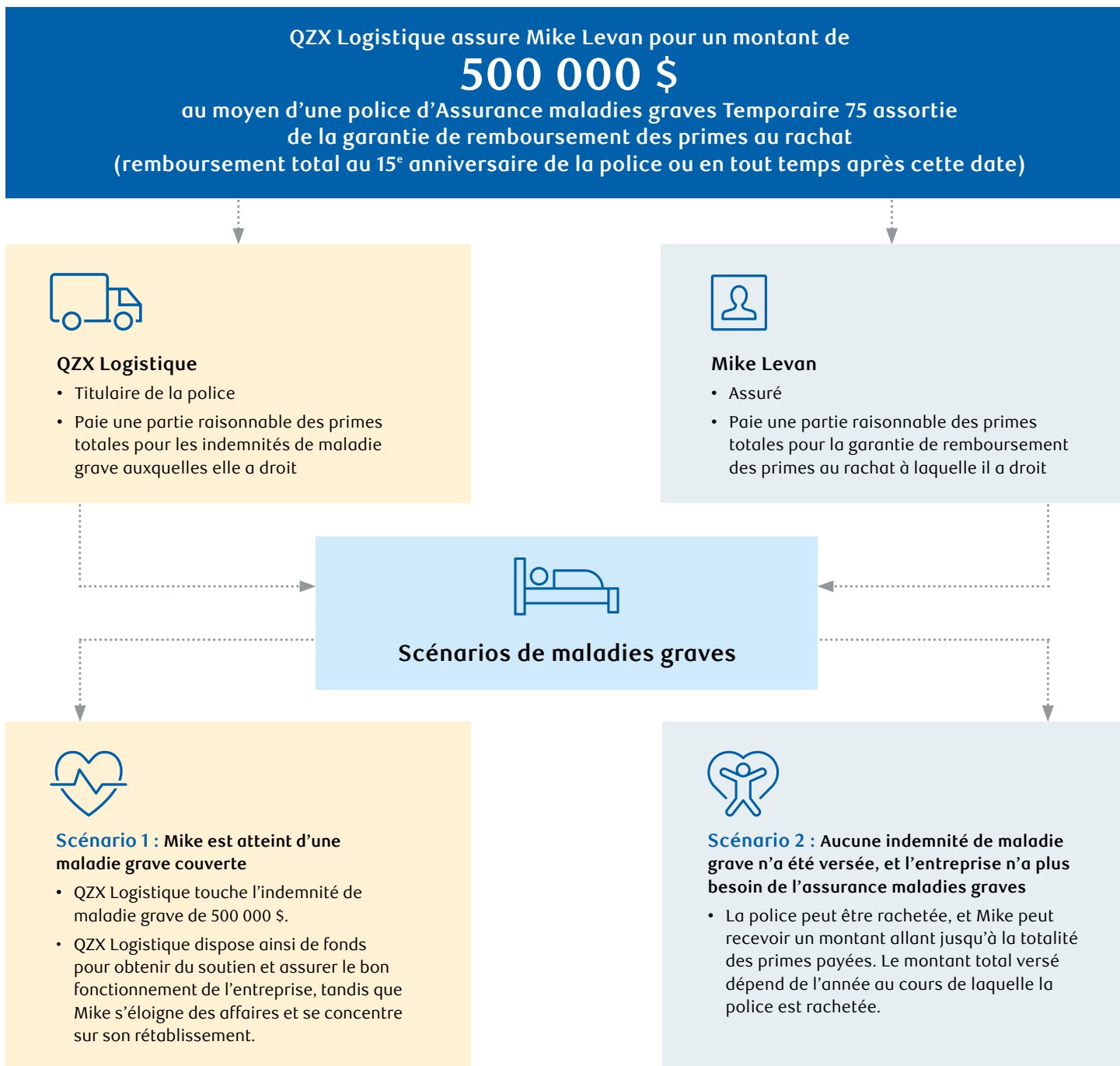
QZX Logistique et Mike partagent un même objectif : le succès de l'entreprise. Sachant à quel point l'entreprise serait touchée si Mike était incapable de travailler en raison d'une maladie grave, QZX Logistique conclut une entente à intérêts partagés aux termes de laquelle Mike est l'assuré.

⁴ Le montant total des primes remboursées au titre de l'option de remboursement des primes dépend de l'option sélectionnée et de la date à laquelle elle est exercée (en fonction de l'anniversaire de la police ou de l'âge de l'assuré), comme il est précisé dans la police d'assurance. Vous ne recevrez pas de remboursement des primes si une indemnité d'assurance maladies graves a été versée ou est en attente de versement au titre de votre police. Si des primes ont fait l'objet d'une exonération ou d'un remboursement, ces paiements ne seront pas inclus dans la somme des primes à payer.

⁵ Pour en savoir plus, consultez la section sur les **considérations fiscales**.

Fonctionnement

QZX Logistique souscrit une Assurance maladies graves RBC Temporaire 75 de 500 000 \$ comprenant un avenant Remboursement des primes au rachat sur la tête de Mike. Cet avenant permet le remboursement des primes si la police est rachetée (résiliée) et qu'aucune indemnité au titre de l'assurance maladies graves n'a été versée⁶. Une entente à intérêts partagés est préparée par un juriste indépendant et dûment signée ; elle énonce clairement les droits, les responsabilités relatives aux primes et les droits aux prestations de chaque partie.



QZX Logistique peut aussi choisir d'ajouter une garantie de **remboursement des primes au décès** sous forme d'avenant à la police. Cet avenant rembourse les primes payées si la personne assurée décède pendant que la police est en vigueur et qu'aucune indemnité au titre de l'assurance maladies graves n'a été versée. Comme c'est habituellement l'entreprise qui paie la prime pour cet avenant, si Mike décède pendant que la police est en vigueur et qu'aucune indemnité n'a été versée au titre de l'assurance maladies graves, ces primes seront remboursées à l'entreprise.

⁶ Le pourcentage des primes admissibles à un remboursement dépend de l'option de remboursement des primes au rachat sélectionnée. L'une des options calcule le pourcentage en fonction de l'année d'assurance au cours de laquelle le rachat a lieu, tandis que l'autre option se fonde sur l'âge du titulaire de la police au moment du rachat.

Considérations fiscales

- **Le partage des primes doit être raisonnable.** Le montant des primes payées par chaque partie devrait être raisonnable et équitable par rapport aux prestations auxquelles elles ont droit en vertu de l'entente. Si l'Agence du revenu du Canada (ARC) détermine que le partage est déraisonnable (par exemple, si l'entreprise subventionne la part de l'actionnaire), elle peut établir un avantage imposable. L'ARC n'a ni fourni ni approuvé de méthode de partage des primes. Selon l'ARC, la prime exigée pour une garantie de remboursement des primes n'indique pas nécessairement le juste coût de la prestation.
- **Les primes ne sont pas déductibles d'impôt.** En règle générale, ni les primes d'assurance maladies graves ni les primes des garanties de remboursement des primes ne sont considérées comme des dépenses déductibles.
- **L'indemnité de maladie grave est libre d'impôt.** À l'heure actuelle, la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ne contient aucune disposition prévoyant l'imposition des prestations forfaitaires au titre de l'assurance maladies graves.
- **Aucun crédit n'est porté au compte de dividende en capital (CDC).** Contrairement au versement de la prestation de décès au titre d'une assurance vie, l'indemnité de maladie grave ne donne pas lieu à un crédit au CDC de l'entreprise. Cela signifie qu'elle ne peut pas augmenter le solde du CDC pouvant être versé aux actionnaires⁷ à titre de dividende en capital non imposable.
- **Le traitement fiscal de la garantie de Remboursement des primes est sujet à interprétation.** L'ARC n'a pas officiellement statué sur le traitement fiscal de la garantie de remboursement des primes, qui est sujet à interprétation. Vous devriez consulter un conseiller fiscal indépendant à ce sujet.
- **Un transfert de propriété peut donner lieu à un avantage imposable.** Le transfert de la propriété d'une police d'assurance maladies graves ou des droits aux termes de l'entente à intérêts partagés de l'entreprise à l'actionnaire assuré peut donner lieu à un avantage imposable pour l'actionnaire ou l'employé en fonction de la juste valeur marchande de la prestation. De même, le transfert des droits au titre d'une garantie de remboursement des primes de l'actionnaire assuré à l'entreprise en vertu de l'entente peut se faire à la juste valeur marchande de la prestation.

Puisque les lois fiscales et les directives de l'ARC peuvent changer et que la situation personnelle de chacun peut varier, vous devriez consulter vos conseillers juridique et fiscal avant de conclure une entente à intérêts partagés.

Conçue pour protéger les entreprises lorsque cela compte le plus

Ce que vous avez bâti vaut la peine d'être protégé. Quand vous intégrez l'assurance maladies graves RBC à votre stratégie de gestion du risque, vous protégez votre entreprise, votre équipe, vos clients et vos partenaires dont vous dépendez.

Liberté d'utilisation du versement forfaitaire

L'indemnité de maladie grave peut immédiatement être mise à profit pour couvrir les frais d'exploitation courants, financer un remplacement temporaire ou respecter les engagements pris auprès des employés, des partenaires d'affaires et des clients.

Couverture souple, adaptée à vos objectifs

Des indemnités pouvant atteindre trois millions de dollars et tout un éventail de durée de protection et d'options de remboursement des primes pour offrir une couverture parfaitement adaptée aux besoins et au budget de votre entreprise.

Soutien en matière de santé et de bien-être par Teladoc Health Canada[‡]

Grâce à l'accès sans frais aux services médicaux spécialisés de Teladoc, l'assuré peut obtenir un deuxième avis auprès d'experts médicaux de renommée mondiale sur toute maladie ou tout plan de traitement, en plus de bénéficier d'autres programmes axés sur les habitudes de vie et les comportements favorisant la santé et le bien-être[§].

Pour en savoir plus sur la façon dont l'Assurance maladies graves RBC peut aider votre entreprise, communiquez avec votre conseiller en assurance.

⁷ Les actionnaires doivent être résidents du Canada aux fins de l'impôt.

[‡] La disponibilité des services de Teladoc Health est susceptible de varier en fonction de la relation de RBC Assurances avec Teladoc Health.

Déni de responsabilité : La présente brochure est fournie à titre informatif seulement et ne constitue pas un contrat ni une offre d'assurance. Les prestations sont assujetties aux modalités, conditions, exclusions et restrictions de la police.

Assureur : Compagnie d'assurance vie RBC

® / [™] Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. [§] Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif.



Assurances